

Projet de construction d'une serre agricole photovoltaïque



GFA DE LA LOUBE

SARL LA FORET

Julian et Marc PEREZ
Route de Saint-Andiol
13360 EYRAGUES

Coordonnées

04 90 26 92 18

06 87 72 88 96

earllessources@wanadoo.fr

PRESENTATION DE NOTRE PROJET A EYRAGUES (13)

1. Historique du projet

La SARL Forêt est à l'origine une entreprise familiale ou travail père et fils : l'EARL La Forêt qui produit du melon et de la salade sur 2ha de tunnels. En 1996, lors de la retraite de notre père, l'EARL est divisée en 2 SARL : la SARL Les Sources appartenant à Mr PEREZ Julian et la SARL La Forêt appartenant à Mr PEREZ Marc (frère de Mr PEREZ Julian)

La SARL La Forêt continue son développement et se diversifie avec les cultures de concombre, fraise puis tomate. Au fur et à mesure d'investissements, la production s'étend aujourd'hui sur 2ha de tunnels plastiques et 20ha de plein champ réparti sur 2 sites de productions (Eyragues et Maillane).

2. Le projet de construction d'une serre verre photovoltaïque en partenariat avec FONROCHE

Dans un souci d'évolution et de pérennisation de l'entreprise, nous souhaitons investir pour accroître notre activité économique et notre masse salariale en augmentant notre capacité de production, ce que nous permettra la construction d'une serre multi-chapelle avec couverture photovoltaïque.

Notre objectif est de répondre à une demande croissante de produits tout en nous diversifiant. En effet, l'entreprise a besoin de développer la vente vers les magasins et centrales d'achat tout en sécurisant l'approvisionnement à sa clientèle. Ceci sera rendu possible en optimisant nos méthodes de production en passant de la culture de plein champ à des cultures sous serre multichapelle.

Nous avons eu l'occasion au mois de Mai dernier de visiter des serres photovoltaïques en production dans le sud-est de la France et construites par FONROCHE (fabricant français de panneaux photovoltaïques dont l'usine est située à Agen, Lot-et-Garonne). Ces visites nous ont permis de discuter avec les producteurs mais également de ce faire une idée précise de l'intérêt pour nous de construire une serre de ce type.



Culture de Cresson dans la serre FONROCHE de Boé (47)

FONROCHE, en tant que fabricant et exploitant de centrales photovoltaïques a déjà réalisé près de 80ha de serres agricoles photovoltaïques en France. FONROCHE présentera notre projet en candidature au 3ème Appel d'Offres national auprès de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Si notre candidature est retenue, FONROCHE pourra alors financer la construction de la serre (fondations et structure) via la revente de la totalité de la production d'électricité à EDF pendant 20 ans. Pour que notre candidature soit retenue le projet devra répondre à plusieurs critères (tarif d'achat de l'électricité proposé, impact environnemental, contribution à la R&D).

Objectif du projet et avantages de la serre FONROCHE

La construction de cette serre, d'une surface de 3,3Ha, en lieu et place de parcelles cultivées en plein champs, nous permettra de produire tout au long de l'année pour répondre à la demande locale tout en réduisant les risques vis-à-vis des aléas climatiques. Nous envisageons d'embaucher 3 personnes à temps plein et des saisonniers pour la taille et la cueillette des fruits. Nous envisageons de produire sous cette serre des fraises, des framboises et des concombres ce qui nous permettra de nous diversifier et de répondre à la demande de nos clients.

La construction de cette nouvelle serre comporte pour nous de nombreux avantages :

- Outil de travail spacieux et confortable, à l'abri des intempéries et des températures extrêmes, qui permet une moindre pénibilité du travail ;
- Peu de perte d'espace comparé notamment au tunnel : difficulté de cultiver les bords de serres, les entres serres sont perdues...
- Dimensions prévues : 5,16 mètres de hauteur au faîtage, chapelle de 9,42 mètre sans poteau dans le sens Nord/Sud et travée de 5 mètres dans le sens E/O ;
- Microclimat favorable aux cultures : le volume d'air réchauffé important permet de limiter voir annuler les risques de gel en milieu de serre, d'où une possibilité d'allongement des périodes de production. Par conséquent, il devient possible de programmer les plantations en fonction de la demande locale ;
- De plus, ce volume d'air et les aérations des toitures, permettent de limiter l'humidité importante l'hiver, responsable de pourriture.
- La hauteur de 5,16 mètres au faîtage permet une transmission latérale de la lumière, donc diminue l'ombrage des panneaux ;
- La serre permet de protéger les cultures des aléas climatiques : pluie, vent, gel. L'ombrage dû aux panneaux diminue le rayonnement solaire direct, responsable de brûlures foliaires l'été et des coups de chaleur entraînant des arrêts de croissance végétative. Le blanchiment des serres à la chaud, n'est plus nécessaire d'où un gain de temps important, et un moindre coût ;
- Structure durable et entièrement recyclable : (acier, aluminium et verre) accompagnée d'un contrat d'entretien sur 30 ans, comprenant un nettoyage annuel de la serre (façade plus couverture) et une assurance. L'avantage est économique mais aussi esthétique. Le coût économique et écologique des bâches plastiques comparé à des tunnels plastiques n'existe plus. Il en est de même de la centrale photovoltaïque dont les matériaux sont recyclables. D'ailleurs, à la fin de la période de bail, Fonroche remplace les panneaux par du verre équivalent au pan Nord si nous le souhaitons.

Choix de la localisation

Nous avons choisi d'implanter la serre à cet emplacement car le terrain, déjà en culture en plein-champs, est quasi-plat ce qui limitera le terrassement. En ce qui concerne l'impact paysager, celui-ci sera très limité car il y a actuellement des serres tunnels plastiques sur les parcelles à l'est, une rangée de cyprès au nord et nous créerons une nouvelle haie côté ouest pour limiter au maximum celui-ci.



Exemple de serre agricole photovoltaïque FONROCHE (à droite)

Un relevé topographique ayant déjà été réalisé nous avons demandé un chiffrage précis du terrassement pour estimer le coût de celui-ci, coût qui reste à notre charge tout comme le bassin de rétention et les aménagements de la serre (système d'irrigation, etc.). FONROCHE prend à sa charge la construction des fondations et la structure de la serre verre multichapelles (acier, alu et verre trempé).